

Le point principal, monsieur l'Orateur, c'est qu'on semble laisser entendre que, en vertu du nouveau programme d'entraînement de la main-d'œuvre, il y aura moins et il y a moins d'entraînement qui se fait au Canada que l'an dernier.

Je crois que les honorables députés de la Chambre, et particulièrement l'honorable député de Greenwood (M. Brewin), ont mentionné à quelques reprises qu'à un moment donné, au cours de l'année, il y a eu moins de personnes à l'entraînement que l'an dernier. Ils ont raison et je leur ai donné les explications. C'est à cause, évidemment, de la période de l'année, mais surtout à cause des négociations qui avaient cours entre les provinces et le gouvernement fédéral. Je puis les rassurer, tous ceux qui suivent ce problème de très près, et avec raison, que pour l'année qui s'en vient—et ici, je ne fais pas des prévisions arbitraires—nous avons signé avec les provinces pour au moins 8 millions d'heures d'entraînement. Cet entraînement sera utilisé par 135,000 personnes au Canada, plus les 82,000 qui étaient déjà à l'entraînement au 1<sup>er</sup> avril, sous l'ancien programme, ce qui fait au-delà de 200,000 personnes qui seront entraînées durant l'année qui vient, et ce en vertu d'un engagement formel signé avec chacune des provinces.

Ça, c'est un nombre, monsieur l'Orateur, qui est supérieur à tout ce que nous avons connu dans le passé. C'est trois fois le nombre qui existait à l'époque où l'honorable député d'Ontario (M. Starr) était titulaire de ce ministère: C'est trois fois le nombre qui existait en 1963.

Je comprends les inquiétudes des députés de la Chambre, monsieur l'Orateur. C'est un nouveau programme, il y a des hésitations comme d'ailleurs en matière d'immigration. Nous sommes à appliquer de nouveaux règlements, je ne blâme personne de se poser des questions, mais je crois que quelques députés sont vraiment trop sévères en ce moment-ci, alors que ces innovations législatives ont à peine quelques mois.

Alors, de toute manière, je prendrai le temps de répondre en détail aux questions. Par exemple, on n'a pas compris qu'en vertu du nouveau programme de la main-d'œuvre, il y a une division claire de juridiction entre les provinces et le gouvernement fédéral.

Alors, il y a des groupes d'employés, de chômeurs ou de personnes entraînées qui, autrefois, tombaient sous le programme n° 5 et qui, aujourd'hui, relèvent de la responsabilité des provinces. Maintenant, on peut bien ne pas admettre cette distinction-là, mais c'est la philosophie même de la nouvelle loi. J'espère que j'aurai une autre occasion pour répéter les principes qui sont à la base de nos programmes.

Par exemple, c'est le cas pour les Indiens. Les Indiens ont un statut un peu spécial au Canada, et le gouvernement fédéral joue un rôle spécial par rapport aux Indiens, en ce sens qu'il remplit des responsabilités provinciales, mais, seulement, en vertu des programmes de la main-d'œuvre, les Indiens sont placés sur le même pied d'égalité que les autres Canadiens, quant à mon ministère, et non pas quant au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il en est de même pour les immigrants.

De toute manière, monsieur l'Orateur, je veux terminer mes observations immédiatement quant à l'amendement. Étant donné que c'est un Conseil strictement consultatif qui n'a pas d'autre mandat que celui de donner des avis au ministre, je ne vois pas pourquoi on demanderait, comme le disait l'honorable député de Trois-Rivières (M. Mongrain), à ce Conseil de faire rapport directement à la Chambre. Tous les renseignements que ce Conseil a en main, la Chambre peut les obtenir de la part du ministre, à d'autres occasions. Les corporations de la Couronne ou sociétés fédérales que l'honorable député d'Halifax (M. McCleave) a énumérées sont toutes des corporations ou des sociétés qui ont un mandat à pouvoir exécutif, alors que ce Conseil est purement un conseil consultatif auprès du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Monsieur l'Orateur, même si je suis convaincu que l'amendement est proposé pour aider le ministère et non pas pour l'ennuyer inutilement, je crois que ce serait compliquer la législation et changer la nature du Conseil que d'accepter de renvoyer le bill au comité plénier et d'accueillir l'amendement de l'honorable député d'Halifax.

**M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

(L'amendement de M. McCleave, mis aux voix, est rejeté.)

• (10.00 p.m.)

[Traduction]

ONT VOTÉ POUR:

MM.

Aiken  
Alkenbrack  
Asselin (Charlevoix)  
Ballard  
Barnett  
Bell (Carleton)  
Bell (Saint-Jean-Albert)  
Bower  
Brewin  
Cadieu  
Cameron (Nanaimo-  
Cowichan-Les Îles)  
Churchill  
Coates

MM.

Code  
Dionne  
Douglas  
Flemming  
Fulton  
Gauthier  
Germa  
Gilbert  
Godin  
Graffey  
Grills  
Harkness  
Horner (The Battlefords)  
Howard